

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 24 JUIN 2019

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 24 juin 2019 à 18h30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT – GREFFIER – POUSSE – MAURY – PASTOR – BROUSSE – MARCAILLOU – AZEMA – LEVEJAC.

Absents excusés : Mme BRAULIO – Mme SANCHEZ

Absents : Mme MM. FOURES – SABATA.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- INVESTISSEMENT : MODIFICATION D'OPERATIONS.

- Création OPI dégâts intempéries :

Suite aux notifications de l'Etat, du Département et de la Région des crédits affectés aux travaux de reconstruction suite aux intempéries du 15 octobre 2018, M. le maire propose à ses collègues l'abondement d'une somme de 615 011 € à l'opération 315 « Réhabilitation équipements publics ».

Accord unanime du conseil municipal.

- Transfert Salle Multisport ⇨ Complexe scolaire :

M. le maire rappelle à ses collègues que lors de l'établissement du budget 2019, une somme de 15 000 € a été affectée à l'opération « Etude de faisabilité salle omnisport ».

Il fait part à ses collègues que le réaménagement de l'école primaire, suite au départ des services de la mairie semble plus prioritaire.

Il propose que ces crédits soient affectés à l'opération « Restructuration du complexe scolaire » suite au déménagement de la mairie. Il propose un transfert de ces crédits afin de lancer les études pour une réalisation programmée pour 2020-2021.

Ces études permettront de solliciter des subventions au titre de l'année 2020.

Accord unanime du conseil municipal.

- TRAVAUX DFCI :DEVIS ONF.

M. le maire rappelle à ces collègues que dans le cadre des dégâts occasionnés lors des inondations du 15 octobre 2018, l'ONF a établi un devis de réfection des pistes DFCI d'un montant de 43 708.25 € H.T. honoraires compris.

Ces travaux étant retenus dans le financement de la reconstruction, il y a lieu de les lancer.

Les services ONF assureront les services de maîtrise d'œuvre pour un montant de 4 683 € H.T.

Accord unanime du conseil municipal.

- ALIGNEMENT VOIRIES COMMUNALES « CHEMIN DE BARRIERE ».

M. le maire informe ses collègues que dans le cadre du projet de panneaux photovoltaïques, au lieudit l'Airolles, le géomètre a établi les limites de propriété et notamment l'alignement aux voies communales chemin de Barrière, chemin de Raboulet.

M. le maire propose à ses collègues l'approbation du plan d'alignement proposé.

Accord unanime.

- PANNEAU D'INFORMATION : DEVIS.

M. le maire propose à ses collègues que dans le cadre du projet du nouvel Hôtel de Ville il soit mis en place un panneau d'information électronique graphique à led couleur.

Le devis proposé par la société ACE s'élève à 9 680 € H.T.

Accord unanime du conseil municipal.

- MISE EN ŒUVRE RESEAU CAMERAS DE VIDEO PROTECTION OUEST : DEVIS.

M. le maire rappelle à ses collègues que le projet vidéo protection a été approuvé par délibération du 05 novembre 2018.

Afin de lancer les travaux, il propose le devis de la société SIGMA pour une première tranche de travaux liée à la construction du nouvel hôtel de Villegly qui concerne toute la partie De la commune.

Le devis s'élève à 33 762 € T.T.C. auquel s'ajoute le sous-traitant ROBERT pour 12 000 € T.T.C.

Cette première tranche permettra la pose de 7 caméras.

Une prestation de maintenance sera assurée pour un montant de 265 € par mois.

Accord unanime du conseil municipal.

- TELEPHONIE UNIFIEE : DEVIS.

M. le maire informe ses collègues que jusqu'à présent, le réseau téléphonie de la mairie était géré par Oange, par contrat, d'un montant de 508 € par mois.

La société SIGMA fait une offre pour les mêmes prestations pour un montant de 239 € par mois.

M. le maire propose à ses collègues, compte tenu du gain, de confier cette prestation à la société SIGMA.

Accord unanime du conseil municipal.

- INTEGRATION DES COMMUNES DE TRASSANET ET POMAS A CARCASSONNE AGGLO.

M. le maire informe ses collègues que la commune est saisie par Carcassonne Agglo, en vue de l'intégration des communes de Trassanel et Pomas dans cette intercommunalité.

M. le maire rappelle à ses collègues que le conseil d'agglo a voté favorablement et sollicite l'avis des autres communes.

Avis favorable à l'unanimité pour l'intégration de ces deux communes.

- RIFSEEP : MISE EN PLACE.

M. le maire fait part à ses collègues de la réforme du régime indemnitaire des agents des collectivités territoriales par la mise en place du RIFSEEP (régime Indemnitaire des Fonctions, des Suggestions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Il indique que le comité technique saisi, a émis un avis favorable sur le projet présenté par la commune.

M. le maire propose sa mise en place au 1^{er} juillet 2019.

Avis favorable du conseil municipal.

- MISE EN PLACE DU C.E.T.

M. le maire informe ses collègues de la possibilité pour les agents de pouvoir bénéficier du Compte Epargne Temps et propose sa mise en place sur la commune.

Ce projet présenté préalablement au comité technique a reçu un avis favorable.

Accord unanime du conseil municipal.

- CREATION D'UN EMPLOI 24 H HEBDOMADAIRE – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Dans le cadre de la restructuration des services suite au départ à la retraite de l'ATSEM, M. le maire propose à ses collègues la création d'un emploi pour une durée déterminée d'un an et à raison de 24 h hebdomadaire à compter du 1^{er} juillet 2019.

A la rentrée, cet emploi passera à 35 h.

La création de cet emploi entraîne la modification du tableau des effectifs.

Accord unanime du conseil municipal.

- UNESCO : CITADELLES DU VERTIGE.

M. le maire informe ses collègues de la démarche engagée en vue de l'inscription des citadelles du vertige au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Afin d'appuyer cette demande, il propose au conseil municipal de délibérer et d'adhérer au comité de soutien.
Accord unanime du conseil municipal.

- REVISION LOYERS AU 1^{ER} JUILLET.

Dans le cadre de la révision des loyers, l'augmentation prévue, conformément à la formule de révision contractuelle, s'élève à 1,74 % pour les appartements et les garages et à 2,45 % pour les locaux médicaux, à compter du 1^{er} juillet 2019.

Accord unanime du conseil municipal.

- PONT DE LA SEIZE : DEVIS MAITRISE D'OEUVRE.

M. le maire rappelle à ses collègues que le remplacement du pont métallique de la Seize a été retenu dans les crédits de reconstruction suite aux inondations d'octobre 2018.

Afin de lancer les travaux, il y lieu de mettre en place l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Il propose les devis suivants :

- Prestations topographique, cabinet GUENERET, pour un montant de 1 620 € TTC,
- Démolition/reconstruction, cabinet OPALE, 4.50 % sur estimatif des travaux de 333 000 € H.T.,
- Etude de réhabilitation, GETEC Sud-Ouest, pour un montant de 13 170 € T.T.C.

Accord unanime du conseil municipal qui décide que la reconstruction sera identique à l'ouvrage existant.

- DIVERS.

• Dénomination rue extension lotissement HECTARE.

Le conseil municipal, à l'unanimité propose d'appeler cette voie, rue des Glycines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 20 H 00.

Le Maire,

Alain MARTY

The signature is a blue ink scribble that starts from the left, loops around the top and right of the circular stamp, and ends with a horizontal line extending to the left.